

L'Assemblée Générale de la CEME se réunit tous les trois ans pour revoir et développer davantage son programme d'action. Entre les Assemblées Générales, le Comité Exécutif fonctionne comme organe de direction. Il est mandaté pour mettre en place des groupes de travail pouvant couvrir les principales sphères d'activité du programme d'action.

Liste des membres du Comité Exécutif de la CEME

Modérateur: Rev. Arlington Trotman, Royaume-Uni
Vice Modérateurs: Dr Antonios Papantoniou, Grèce
Mlle Franca Di Lecce, Italie

Trésorier: Mr Michael Bubik, Autriche
Membres: Mlle Kristina Hellqvist, Suède

Mr Joël Le Billan, France
Mme Katharina Wegener, Allemagne

Représentant du Conseil Oecuménique des Eglises:

Mme Elena Timofticiuc, Roumanie

Représentant de la Conférence des Eglises Européennes:

Mr Cristian Popescu, République Tchèque

Secrétariat

Secrétaire Générale Mme Doris Peschke
Assistant Mr Emmanuel Kabalisa
Secrétaire de Projet Dr Torsten Moritz
Assistante de Projet : Mlle Olivia Bertelli
Secrétaire de liaison : Thomas W. Stephan

Adresse:

CEME – Commission des Eglises auprès des Migrants en Europe
Centre Oecuménique
174, rue Joseph II
B-1000 Bruxelles
Belgique
Tel. +32-(0)2-234.68.00, Fax +32-(0)2-231.14.13
e-mail: info@ccme.be; Web : www.ccme.be

Fev 2009



Churches' Commission for Migrants in Europe

Commission des Eglises auprès des Migrants en Europe

Kommission der Kirchen für Migranten in Europa

« La CEME est une organisation oecuménique qui sert les églises dans leur engagement envers les étrangers, répondant ainsi au message de la bible, qui insiste sur la dignité de chaque être humain. La CEME vise à favoriser une politique inclusive des migrants, des réfugiés et des minorités ethniques au niveau européen et national. » (Mission)

La migration fait partie intégrante de l'histoire de l'Europe et constitue une dimension importante de sa réalité actuelle. Les citoyens européens continuent à émigrer ou à se déplacer à l'intérieur de l'Europe tandis que les migrants et réfugiés d'autres parties du monde arrivent pour bâtir une nouvelle vie dans un pays d'accueil européen. Bien qu'il y ait des défis liés à l'installation des nouveaux venus et des résidents de longue date, de tels individus contribuent largement au bien-être économique de l'Europe ainsi qu'à enrichir davantage ses diverses cultures.

La tradition européenne de protection des droits humains, d'intégration des migrants et des réfugiés et d'attachement profond à la diversité culturelle, cependant, est actuellement menacée. Par vocation, les églises sont bien placées pour promouvoir l'acceptation et la compréhension mutuelles entre diverses communautés et à jouer un rôle actif dans la construction d'une société juste avec ses diversités religieuses, raciales et culturelles.

Le Traité d'Amsterdam qui est entré en vigueur en 1999, a conféré des pouvoirs considérables aux institutions européennes pour agir sur les problèmes liés à l'immigration et l'intégration des immigrants et des minorités ethniques. De plus, les institutions européennes ont eu la compétence de prendre des mesures contre la discrimination sur base religieuse, raciale ou d'origine ethnique. Ce développement exige une approche concertée entre les églises non seulement au sein des anciens et nouveaux états membres de l'UE mais aussi dans les pays de l'Europe élargie.

Fondée en 1964, la Commission des Eglises auprès des Migrants en Europe (CEME) est une organisation des églises et conseils oecuméniques de 18 pays européens maintenant.

L'Assemblée Générale de la CEME a pris la décision en octobre 1999 à Järvenpää /Finlande dans le cadre de la coopération avec la Conférence des Eglises Européennes et le Conseil Oecuménique des Eglises d'étendre son mandat de manière à couvrir toutes les questions de migration et intégration, réfugiés et asile ainsi que le racisme et la xénophobie.

La CEME offre aux églises et aux organisations chrétiennes un cadre d'échange d'expériences dans leur travail envers les migrants, les réfugiés et les minorités ethniques. Elle fait partie d'un large réseau d'églises au sein du Conseil Oecuménique des Eglises et de la Conférence des Eglises Européennes. Elle participe également à un réseau d'ONGs dans toute l'Europe et a initié la revue mensuelle «Migration Europe» et a participé à la création de l'organisation connue sous le nom de « Migration Policy Group».

La CEME entretient des contacts réguliers avec la Commission Européenne, le Parlement Européen et le Conseil de l'Union Européenne. Elle jouit du statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe (Strasbourg/France) et suit les travaux du Comité européen sur les migrations. La CEME entretient aussi des contacts réguliers avec la Commission Européenne et le Parlement Européen. Cela lui permet de suivre de près l'élaboration de la politique européenne en matière de migration, d'asile et d'intégration et de transmettre les préoccupations des églises aux institutions concernées.

La CEME contribue à l'adoption et la mise en œuvre des normes internationales telle que la Charte Sociale Européenne, la Convention Européenne sur la Protection du Statut Légal des Travailleurs Migrants et la Convention des Nations Unies sur la Protection des Droits de Tous les Travailleurs Migrants et des Membres de leurs Familles. La CEME a aussi fait des propositions spécifiques pour l'adoption d'une politique européenne en matière d'immigration et pour le traitement égal des citoyens européens et des ressortissants des Etats tiers.

Mandat de la Commission

- La Commission suit de près les développements de la politique européenne dans les secteurs de la migration, de l'asile, de l'intégration et anti-discrimination et informe des églises sur ces développements.
- La Commission sert de plateforme d'échange pour ses membres, les membres du Conseil Oecuménique des églises (en Europe) ainsi que de

la conférence des églises européennes et d'autres entités oecuméniques ou églises travaillant dans le même domaine

- La Commission coordonne les efforts et initiatives entrepris par les églises et autres entités dans ce domaine, et formule des positions oecuméniques communes sur ces questions au niveau européen.
- Elle promeut la prise de conscience sur des problèmes de racisme et de xénophobie au sein des églises et dans la société et entreprend des recherches sur la situation des migrants, des réfugiés et des minorités ethniques au niveau local, national et international.
- La Commission représente valablement ses membres auprès des organisations internationales et autres organisations comme l'Union Européenne, le Conseil de l'Europe et aux réunions et conférences sur des problèmes pertinents. Il entre en contact et coopère avec des services publics, des organismes internationaux, des syndicats, des associations d'employeurs et des associations des migrants, des réfugiés et des personnes issues des minorités ethniques.
- Elle organise des consultations encourageant la coopération entre les églises-membres et non - membres ainsi qu'entre les églises et autres entités. Elle identifie en consultation avec les églises concernées, des projets incluant des programmes de formation et de renforcement des capacités institutionnelles et épaulé ces églises dans leur réalisation ou dans leur prise en charge par les églises elles-mêmes.

Le programme d'activités 2005-2008 inclut les priorités suivantes :

- Politiques assurant le respect des droits humains des personnes sans permis de séjour valide pendant la procédure d'éloignement, et le développement des solutions alternatives à l'éloignement forcé.
- Une approche basée sur le respect des droits humains en matière de migration de main d'oeuvre, pendant la procédure de migration et après l'arrivée.
- Politiques pour maintenir et renforcer un système accessible et juste d'asile et pour ouvrir les formes additionnelles de protection des réfugiés et des personnes déplacées.
- Politiques pour combattre de nouvelles formes d'esclavage, en particulier le trafic des êtres humains, et pour faciliter la migration sûre.
- Politiques facilitant l'intégration: avec le respect pour la diversité et une attention portée sur le traitement juste des migrants résidents, y compris des politiques d'anti-discrimination.